

AVENANT N°2
CONVENTION DE CO- MAITRISE D'OUVRAGE
concernant les travaux de
CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS A JOYEUSE

ENTRE

Le Département de l'Ardèche, représenté par Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental, autorisé par délibération de la commission Permanente N° 6.3.1 du 1^{er} juillet 2021,

Ci-après désigné par « Le Département »

ET

La Communauté de Communes du PAYS BEAUME-DROBIE, représentée par Monsieur DEFFREIX, Président, autorisé par délibération du conseil communautaire n° C-202007-56 du 15 juillet 2020,

Ci-après désigné par « la Communauté de communes »

ARTICLE 1 – STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE

Par délibération du 30 mars 2021, la communauté de communes a acté la construction d'une structure artificielle d'escalade dans la salle multisports. La prestation comprend la fabrication, la livraison et la pose de la structure et de ses équipements complémentaires : une SAE de bloc.

ARTICLE 2 – CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR

Etant entendu que la Communauté de Commune financerait entièrement l'installation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur, il convient que le Département rembourse la part de l'installation incombant au collège selon la clé de répartition établie dans l'avenant 1 à la convention, soit 75%.

ARTICLE 3 – PRECISIONS ET COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

Précisions apportées à l'article 5 de la convention :

- Ajustement du montant des dépenses au vu du coût de réalisation (appel d'offres) et frais annexes (en l'état actuel des connaissances) et incluant la structure artificielle d'escalade, les avenants signés après accord préalable avec la communauté de communes et les révisions de prix. Le montant global de l'opération s'élève à ce jour à 12 961 476.74 € HT réparti ainsi :

Part département : 9 436 133.17 € HT

Part Communauté de Communes : 3 525 343.56 € HT

ARTICLE 4 – CLAUSES DE LA CONVENTION

Toutes les autres clauses de la convention initiale sont inchangées.

ANNEXE

- Tableau de répartition des dépenses entre le Département et la Communauté de Communes

A..... le

Le Département de l'Ardèche

La Communauté de Communes du Pays
Beaume-Drobie.

M. DEFFREIX
Président